

**Assemblée générale**

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
21 février 2013
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 17^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 novembre 2012, à 15 heures

Président : M. Messone (Gabon)
puis : M^{me} Borland (Vice-Présidente) (Belize)
puis : M. Messone (Gabon)

Sommaire

Point 52 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-57802X (F)

**Merçi de recycler** 

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 52 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient *(suite)*

1. **M. Fakhry** (Liban) rappelle que, certes, l'Assemblée générale a institué l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) en 1949 pour répondre aux besoins des réfugiés de Palestine, mais un groupe de dirigeants israéliens avait déjà dressé un plan de nettoyage ethnique de la Palestine dès 1948. Selon l'historien israélien Ilan Pappé, ce plan contenait des méthodes détaillées pour évincer les habitants de leur propriété, qui consistaient notamment à recourir très largement à de l'intimidation, à incendier les maisons et les biens, et même à insérer des mines dans les décombres pour les empêcher de revenir sur les lieux. Ce plan s'est révélé très efficace.

2. L'État d'Israël n'est disposé à respecter ni le droit international humanitaire ni les résolutions adoptées. Toutefois, agir conformément au droit et à la morale n'est pas une question de convenance. Si l'on recourait à des négociations pour faire respecter le droit des Palestiniens d'avoir leur propre État, et si l'on tenait compte de la convenance de l'État d'Israël pour déterminer la pertinence du droit de retour, il faudrait accorder à cet État la possibilité d'opposer un veto au droit des Palestiniens à l'autodétermination et à celui de retourner dans leurs foyers. La délégation libanaise renouvelle donc l'appel qu'elle a lancé à la communauté internationale pour forcer l'État d'Israël à respecter les normes du droit international, du droit international humanitaire et les résolutions des Nations Unies.

3. Un règlement juste de la question des réfugiés est essentiel au processus de paix. Malgré les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles vivent les réfugiés, l'on ne peut s'attendre à ce qu'ils se contentent de disparaître, ni eux ni toutes les personnes du monde qui appuient leur juste cause. Le Liban travaille activement avec l'UNRWA afin d'améliorer les conditions de vie des réfugiés dans son pays. De plus, l'intervenant déclare que le Liban a non seulement amoindri ses restrictions concernant l'entrée des réfugiés sur le marché du travail, mais encore il a redonné de la vigueur au Comité de dialogue libano-palestinien.

4. **M. Ben Sliman** (Tunisie) félicite l'UNRWA de même que les pays hôtes qui ont collaboré avec lui. Il exprime ses remerciements à son personnel qui, en dépit de conditions de travail de plus en plus difficiles, a fait preuve de son souci de protéger les réfugiés palestiniens et de leur prodiguer des soins. Il est, toutefois, inquiet en raison des graves défis avec lesquels l'Office est confronté, surtout à cause du déficit de financement, et du fait des politiques et des agissements de l'État d'Israël qui rendent difficiles les prestations de services de l'UNRWA. Il demande à l'État d'Israël d'alléger encore ses restrictions relatives aux déplacements du personnel de l'Office et d'accélérer le transport du matériel humanitaire.

5. Comme il y a parmi les victimes du conflit armé syrien un nombre significatif de réfugiés palestiniens, les implications de la situation en Syrie sur la stabilité et la protection du demi-million de Palestiniens réfugiés qui se trouvent dans ce pays sont une source de grande préoccupation. Il est important que l'on donne à l'UNRWA les moyens de continuer à assurer la protection de ces réfugiés, aussi, l'intervenant demande-t-il à toutes les parties au conflit de respecter la neutralité et l'intégrité des installations des Nations Unies ainsi que des zones où résident des réfugiés palestiniens.

6. Il est important que la communauté internationale continue à témoigner de son plein appui à l'UNRWA et de son engagement envers lui en mobilisant des ressources ainsi qu'en élargissant la portée des institutions et des pays donateurs. Cet appui aidera considérablement l'Office à poursuivre ses réformes constantes, et il lui permettra d'utiliser ses ressources de façon plus efficace.

7. **M. Hamed** (République arabe syrienne) déclare que l'UNRWA allège les souffrances de millions de réfugiés palestiniens dans l'attente de leur retour dans leur pays d'origine. Il s'agit plus d'une responsabilité politique, juridique et morale que d'une responsabilité humanitaire. En effet, un pays entier a constaté qu'il était victime d'intérêts coloniaux extérieurs. Et la communauté internationale a été entièrement empêchée d'appliquer des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'occupation israélienne de sorte qu'elle a incité l'État d'Israël à poursuivre sa politique colonisatrice.

8. Il est, certes, étrange que les États qui ont accordé à l'État d'Israël une protection illégale contre

l'application des résolutions des Nations Unies se considèrent comme les défenseurs des droits de l'homme. Cela est scandaleux; les Nations Unies ne devraient pas garder le silence, car leur inaction sape la crédibilité de l'Organisation.

9. Les pays arabes qui accueillent des réfugiés palestiniens ne sont pas simplement des pays hôtes, ce sont aussi des pays donateurs, qui prêtent des services à ces réfugiés. La Syrie sert d'hôte à plus d'un demi-million de réfugiés palestiniens. Elle leur fournit un soutien sous diverses formes et les traite comme des citoyens syriens. En 2011, elle a dépensé quelque 233 millions de dollars pour aider les réfugiés. Cela représente une augmentation de 8 millions de dollars par rapport à 2010, malgré la situation difficile qui prévaut sur son territoire. La Syrie soutient aussi activement les efforts accomplis par l'UNRWA pour s'acquitter de son mandat. Certes, il est regrettable que des réfugiés palestiniens comptent parmi les victimes de la crise à laquelle la Syrie est actuellement confrontée, mais ils auraient beaucoup plus souffert sans les mesures qui ont été prises par les autorités pertinentes pour les protéger.

10. **M^{me} Niang** (Sénégal) déclare que depuis 1948, la majorité de la population palestinienne a été forcée de s'exiler, ce qui crée une situation précaire que sa délégation déplore profondément. En outre, il est regrettable que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale n'aient pas été appliquées même si elles représentaient une base rationnelle pour mettre fin au conflit. La communauté internationale ne peut plus fermer les yeux en présence du triste sort des Palestiniens.

11. L'UNRWA prodigue une aide et une assistance vitales aux 5 millions environ de réfugiés de la région. Son optique axée sur l'avenir met particulièrement l'accent sur l'éducation et les soins de santé. L'Office est néanmoins confronté à des difficultés financières considérables qui risquent de compromettre la bonne issue de sa mission. L'intervenante demande à la communauté internationale et à tous les partenaires et donateurs d'appuyer le travail de l'UNRWA, devenu encore plus essentiel que précédemment en raison des récents événements survenus dans le monde arabe qui ont aggravé le sort pitoyable des réfugiés dans les pays intéressés. De plus, l'oratrice réitère l'appel lancé par sa délégation en vue d'une révision du cadre de 1974, selon lequel seule une fraction minuscule des dépenses de l'Office étaient couverte par le budget ordinaire des

Nations Unies. En conclusion, elle remercie et encourage sincèrement tous les pays hôtes qui, pendant de nombreuses décennies, ont offert leur hospitalité à des millions de réfugiés forcés de s'exiler.

12. **M^{me} Gunnarsdottir** (Islande) déclare que la situation des réfugiés palestiniens en Syrie cause beaucoup d'inquiétude dans son pays. La violence et les déplacements de personnes qui résultent du conflit continuent à intensifier les besoins humanitaires de ces réfugiés. Pas moins de 225 000 d'entre eux ont été directement touchés par le conflit et des milliers d'autres ont été forcés de quitter leur maison. De plus, le conflit a déplacé beaucoup de réfugiés pour la deuxième fois de leur vie. L'Islande applaudit les efforts accomplis par l'UNRWA pour aider les réfugiés palestiniens touchés par les hostilités.

13. La situation des réfugiés palestiniens à Jérusalem-Est et dans la zone C est aussi très préoccupante. Les familles de réfugiés continuent d'être atterrées par l'usage israélien qui consiste à démolir des maisons, des infrastructures de base et des moyens de subsistance, ainsi que par les activités colonisatrices d'Israël, notamment la construction du mur sur des territoires palestiniens occupés. L'Islande est inquiète au sujet du village d'Al-Walajeh, que le mur est en train d'encercler, et de sa population composée en majorité de réfugiés.

14. Les Nations Unies ont récemment estimé que Gaza ne sera plus vivable en 2020 si l'on ne prend pas d'urgence des mesures pour y améliorer l'alimentation en eau, en électricité, la santé et l'éducation de base. Après avoir réaffirmé la position de l'Islande selon laquelle le blocus de Gaza est contraire au droit humanitaire international, l'oratrice demande sa levée immédiate. Elle souligne en outre que la situation financière actuelle de l'Office n'est pas viable. Certes, l'on n'a jamais pensé que l'UNRWA serait permanent, mais on en aura grand besoin tant que l'on n'aura pas trouvé de solution juste pour les réfugiés.

15. **M. Shaanika** (Namibie) déclare que sa délégation demande un financement supplémentaire pour l'UNRWA prélevé sur le budget ordinaire des Nations Unies, afin que l'Office puisse continuer à fournir des programmes et des services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé, la formation professionnelle et les secours d'urgence. Cette aide aux réfugiés est une responsabilité dont les Nations Unies sont moralement tenues de s'acquitter. La trompette de

la moralité enjoint la communauté internationale de se montrer pleine de compassion envers le peuple palestinien jusqu'à la réalisation de son rêve le plus ardent: un État palestinien indépendant et viable.

16. Certes, le renforcement de l'UNRWA est essentiel si l'on veut que ses activités soient couronnées de succès, mais il ne faut pas oublier l'occupation, qui est à l'origine des souffrances des Palestiniens. Ces derniers méritent de vivre dans la dignité, et ils ont le droit de créer leur propre État. C'est pourquoi la Namibie est favorable à l'admission de la Palestine aux Nations Unies à titre de membre à part entière.

17. **M. Taguri** (Libye) dit que l'on a institué l'UNRWA pour répondre aux besoins de dizaines de milliers de réfugiés palestiniens. Or, 60 ans plus tard, il y a encore 5 millions de réfugiés qui luttent tous les jours pour qu'on leur concède un minimum de dignité dans leur existence. Les réalisations de l'Office sont impressionnantes, non seulement du fait du nombre de réfugiés qui s'accroît, mais encore à cause des mesures arbitraires adoptées par la puissance occupante.

18. En invoquant le prétexte de ses préoccupations en matière de sécurité et d'autres mesures d'ordre administratif, l'État d'Israël a attaqué des véhicules de l'UNRWA, violant ainsi des conventions des Nations Unies. Toute solution au problème des réfugiés exigerait la fin de l'occupation par l'État d'Israël. Il faut accorder aux réfugiés palestiniens le droit à l'autodétermination, le droit de retour et celui d'instituer un État indépendant dont Jérusalem serait la capitale.

19. **M. Motanyane** (Lesotho) dit que sa délégation regrette que l'avenir meilleur auquel aspirent les Palestiniens continue à se dérober. Le blocus imposé par l'État d'Israël à Gaza constitue un problème universel qui entrave lourdement le travail de l'UNRWA et l'empêche de mettre en œuvre des projets de construction essentiels. Malgré les déclarations faites par l'État d'Israël en faveur de l'Office, ses actions ne corroborent pas ses paroles. En effet, non seulement le blocus revient en fait à un châtement collectif infligé à des civils innocents, mais il paralyse aussi l'économie de la Palestine.

20. Après avoir souligné le problème chronique du financement insuffisant de l'UNRWA, lequel a été exacerbé par la crise financière qui se poursuit, l'intervenant dit que l'Office étant un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, il faut qu'un

financement adéquat lui soit attribué en priorité. L'on ne saurait trop insister sur l'importance que le financement de l'Office soit prévisible. L'orateur demande donc à tous les États d'envisager de lui apporter des contributions financières. Il prie en outre l'UNRWA de continuer à chercher des façons de fonctionner avec plus d'efficacité et d'efficience.

21. L'intervenant déplore la perte de vie survenue au sein du personnel de l'Office, et il demande à la puissance occupante de protéger ce personnel, ainsi que les biens et les locaux des Nations Unies conformément à ses obligations en vertu du droit international. En conclusion, il réaffirme que le Lesotho accorde un soutien indéfectible à l'UNRWA pour les services qu'il prête aux réfugiés palestiniens. Et il prie les membres de la communauté internationale de joindre leurs efforts pour que la solution des deux États, selon laquelle l'État d'Israël et la Palestine coexisteraient côte à côte dans la paix et la sécurité, devienne une réalité.

22. **M. Erdman** (États-Unis d'Amérique) dit que grâce à l'appui accordé depuis longtemps par les donateurs et les pays hôtes, les programmes humanitaires de l'UNRWA, notamment relatifs à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, ont amélioré les vies de millions de personnes de la région. La vocation de l'UNRWA en matière de paix et de tolérance s'est révélée être une force stabilisatrice essentielle.

23. Les États-Unis sont fiers d'être le plus grand donateur bilatéral auprès de l'UNRWA. Ils ont, en effet, donné plus de 233 millions de dollars à cet organisme en 2012, dont 125 millions de dollars pour le budget des services administratifs de l'Office. L'intervenant déclare, toutefois, que son pays est très préoccupé car il doute que l'Office puisse continuer de prêter une aide humanitaire essentielle aux réfugiés palestiniens en raison de son déficit chronique. Aussi, les donateurs, les pays hôtes et l'UNRWA doivent-ils déterminer comment aller ensemble de l'avant pour faire face aux graves défis financiers avec lesquels l'Organisation est confrontée. Après avoir salué la générosité continue des gouvernements qui ont accueilli des réfugiés palestiniens pendant de nombreuses années, l'orateur les prie instamment poursuivre leur legs de protection. L'UNRWA doit poursuivre ses efforts afin d'élargir sa base de financement et d'améliorer au maximum le rapport qualité-prix de sa gestion du financement limité des

donateurs. Il faudrait aussi que les gouvernements partagent cette responsabilité internationale.

24. **M. Celik** (Turquie), Président du Groupe de travail chargé du financement de l'UNRWA, a souligné les nombreux défis auxquels l'Office doit faire face en s'acquittant de son mandat, notamment par suite : du nombre élevé de réfugiés; des faits nouveaux sociopolitiques qui surviennent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; de la crise qui se poursuit en Syrie; enfin, du blocus illégal de Gaza qui continue. Étant donné ces défis, les perspectives de succès de l'Office sont directement liées au soutien, en temps utile, que la communauté internationale peut fournir.

25. Son prédécesseur a récemment envoyé une lettre au Président de l'Assemblée générale et à d'autres personnalités officielles de haut niveau, notamment les chefs de la Ligue des États arabes et de l'Union africaine, pour appeler l'attention sur la situation financière désastreuse de l'Office. En effet, s'il ne reçoit pas de financement, l'UNRWA ne pourra pas payer son personnel en décembre.

26. L'orateur note aussi qu'à Gaza l'appel d'urgence pour l'UNRWA a rapporté moins de 50 % des fonds escomptés. Il remercie néanmoins, tous ceux qui accordent traditionnellement leur soutien à l'UNRWA, les nouveaux donateurs, et ceux qui ont augmenté le montant de leur donation. Enfin, il prie instamment tous les États d'appuyer pleinement l'Office, et affirme que la Turquie continuera à soutenir ses sœurs et ses frères palestiniens.

27. **M. Jacob** (Inde) déclare que le soutien à la cause palestinienne constitue la pierre angulaire de la politique étrangère de l'Inde. Son pays appuie aussi le désir des Palestiniens d'obtenir un statut de membre à part entière des Nations Unies. Au cours d'une récente visite en Inde de M. Mahmoud Abbas, le Président de l'Autorité palestinienne, des mémorandums d'accord ont été signés pour renforcer la contribution de l'Inde dans les domaines des technologies de l'information et des télécommunications, de la formation professionnelle et de l'éducation. L'Inde a aussi proposé une contribution de 10 millions de dollars pour aider à répondre aux besoins financiers de la Palestine, enfin, M. Abbas a inauguré le nouveau bâtiment de l'ambassade de Palestine, qui a été construit avec le soutien de l'Inde.

28. À compter de l'exercice de 2009-2010, l'Inde a porté à 1 million de dollars sa contribution annuelle à

l'UNRWA. Cette somme s'ajoute à une contribution spéciale de 1 million de dollars versée à cet organisme en réponse à un appel éclair lancé en 2010. Au cours des trois dernières années, l'Inde a aussi donné 10 millions de dollars par an à l'Autorité palestinienne. De plus, elle a investi dans plusieurs projets en Palestine par l'entremise du fonds d'affectation spéciale Inde-Brésil-Afrique du Sud. Cependant, l'UNRWA est toujours confronté à un sous-financement chronique, qui a des répercussions néfastes sur la qualité et le niveau des services. Le blocus de Gaza vient d'entrer dans sa sixième année, ce qui non seulement a infligé de dures épreuves à la population, mais encore a restreint les mouvements des membres du personnel de l'UNRWA et entravé le travail de cet organisme. L'État d'Israël doit lever ce blocus et permettre la reprise d'activités socioéconomiques normales dans la bande de Gaza.

29. **M. Selim** (Égypte) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et il déclare que son pays est très inquiet car l'État d'Israël persiste dans son déni et continue à violer les droits des réfugiés palestiniens, qui par millions demeurent dans les camps instaurés pour eux il y a plusieurs dizaines d'années dans toute la région. Les agissements illégaux de l'État d'Israël se sont multipliés au point de cibler le personnel et les installations de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Ces agissements ont, de plus, empêché l'Office de s'acquitter correctement du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale.

30. L'orateur demande la levée intégrale du blocus israélien, qui a été injustement imposé sur la bande de Gaza pendant plus de cinq ans. La puissance occupante doit mettre fin à ses restrictions relatives à l'importation de matériaux de construction nécessaires, qui sont indispensables pour permettre à l'Office de procéder à la reconstruction des abris de réfugiés endommagés, de l'infrastructure civile essentielle, et des écoles dont on a un besoin pressant dans la bande de Gaza.

31. L'orateur est alarmé par les efforts croissants déployés par la puissance occupante pour discréditer et intimider divers organes et organisations des Nations Unies, et il réaffirme son plein appui aux mesures prises par les dirigeants palestiniens pour faire respecter les droits légitimes de leur peuple.

32. **M^{me} Cordeiro Dunlop** (Brésil) dit que l'UNRWA a apporté une contribution extraordinaire pour améliorer le sort des Palestiniens et notamment leurs conditions d'existence au cours des 60 dernières années. Elle reconnaît l'aide que le personnel palestinien de l'Office fournit sur le terrain. Son travail qualifié et sa détermination constituent une preuve de plus que les Palestiniens sont capables de bâtir un État qui leur soit propre. Quatre générations de Palestiniens ont bénéficié des prestations de services de l'Office et, au vu de l'impasse actuelle où se trouvent le processus de paix et l'occupation israélienne qui persiste, l'oratrice demande instamment que l'on redouble d'efforts pour venir en aide à l'UNRWA en lui donnant un important soutien financier et politique.

33. La communauté internationale doit agir d'urgence au sujet de la bande de Gaza, et les pays développés devraient en particulier augmenter rapidement les contributions à l'Office de façon à ne pas laisser l'UNRWA perdre les moyens d'accomplir sa mission. Le Brésil a progressivement accru ses contributions volontaires et, avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, il a soutenu plusieurs initiatives de coopération pour le bien-être du peuple palestinien. Bâtir et préserver la paix est une tâche quotidienne; de plus, il est bien très difficile que la stabilité s'implante là où la pauvreté et le manque de possibilités prévalent.

34. **M. Haniff** (Malaisie) dit que sa délégation félicite l'UNRWA d'avoir constamment et indéfectiblement contribué à soulager le sort des réfugiés palestiniens qui vivent en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans le Territoire palestinien occupé. À titre de membre du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes, il a visité en juillet les camps de réfugiés des pays voisins. L'UNRWA administre actuellement plus de 600 écoles. De plus, il donne des soins de santé de base, prête des services alimentaires, et construit des abris pour les réfugiés, malgré ses ressources très réduites.

35. Les Palestiniens continuent à payer le prix des violations continues par l'État d'Israël du droit international (surtout humanitaire et de celui des droits de l'homme). La situation désastreuse dans la bande de Gaza et en Cisjordanie; le blocus continu de Gaza; enfin, l'expansion illégale mais sans relâche des colonies sont autant de tentatives pour détruire lentement la possibilité pour les Palestiniens de bâtir un avenir productif et pacifique fondé sur la solution des deux États.

36. La Malaisie est aussi très préoccupée par la situation financière actuelle de l'Office. Si la communauté internationale ne peut pas trouver de solution politique à la question palestinienne, elle devrait au moins fournir un financement adéquat pour répondre aux besoins de l'UNRWA, dont 57 % sont actuellement couverts par des affectations de fonds prélevées sur le budget ordinaire des Nations Unies. La Malaisie cherche à collaborer avec des collègues de la Cinquième Commission pour augmenter ce financement qui devrait, selon sa délégation, être de l'ordre de 85 à 90 % des besoins de l'Office. La Malaisie a été un partisan fidèle de l'UNRWA, et elle a contribué avec constance à son financement depuis 1978. Des organisations non gouvernementales malaisiennes et des bénévoles ont aussi fourni une aide en nature au peuple palestinien.

37. **M. Aiyas** (Arabie saoudite) dit que sa délégation remercie le personnel de l'UNRWA, et il présente ses condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce qui est du déficit de 37 millions de dollars de l'Office, la communauté et les institutions internationales doivent accroître leurs contributions. En effet, l'on a besoin de plus de personnel et de plus de ressources pour mettre en œuvre des programmes, créer des centres de santé et construire des écoles. L'Arabie saoudite, consciente de l'importance du rôle joué par l'Office, a augmenté son soutien. Elle occupe actuellement la troisième place parmi les principaux contributeurs.

38. Les activités illégales de l'État d'Israël, surtout les nouveaux projets de colonies en Cisjordanie et la poursuite du blocus injustifié de Gaza, doivent être condamnées le plus énergiquement possible. L'État d'Israël doit abandonner immédiatement toutes les mesures restrictives, et démolir le mur de séparation construit sur les terres palestiniennes de Cisjordanie. En outre, ce pays doit indemniser l'UNRWA à la suite des dégâts causés à ses bâtiments et à ses installations. L'occupation israélienne est presque la seule occupation qui subsiste dans le monde. Dans l'espoir d'y mettre fin, le Gouvernement saoudien a joué un rôle actif de participant au processus de paix, et il continuera à le faire.

39. **M^{me} Alkhayyal** (Émirats arabes unis) dit que sa délégation est préoccupée par les conditions sociale et humaine du peuple palestinien, surtout des réfugiés, qu'ils se trouvent dans les territoires occupés ou dans les pays voisins. Les violations de la puissance

occupante ne sont pas seulement dirigées contre le peuple palestinien et ses biens, elles touchent aussi les programmes et les installations de l'UNRWA. Selon les Émirats arabes unis, les mesures prises pour alléger le blocus israélien imposé dans la bande de Gaza sont insuffisantes. La communauté internationale doit exercer plus de pressions sur l'État d'Israël pour l'inciter à lever entièrement le blocus, ce qui permettrait de normaliser l'existence dans la région.

40. Toute solution juste de la question palestinienne doit comprendre le droit du peuple palestinien à rentrer dans ses foyers et à recevoir une indemnisation pour les terribles pertes morales et financières qu'il a subies. Il faut accorder une protection complète aux réfugiés palestiniens, qu'ils vivent dans les territoires occupés ou au sein de ses diasporas. La pénurie financière lamentable à laquelle l'UNRWA est confrontée entraverait ses possibilités de prêter des services et de l'assistance d'urgence aux réfugiés palestiniens. Les Émirats arabes unis s'engagent à fournir leur soutien politique et financier à l'UNRWA; ils demandent, de plus, aux États Membres de multiplier leurs efforts afin de permettre à l'Office de s'acquitter de son mandat.

41. **M. Takahashi** (Japon) dit que son pays admet qu'il est très important pour le processus de paix au Moyen-Orient de s'occuper de la question des réfugiés palestiniens, comme le montre bien la crise actuelle dans la République arabe syrienne. Le Japon a prêté assistance aux Palestiniens par le biais de l'UNRWA depuis 1953 en reconnaissance du rôle crucial joué par cet organisme au Moyen-Orient, avant même d'accéder aux Nations Unies. L'aide significative apportée par son pays à l'UNRWA est une partie des efforts accomplis par son pays pour instaurer la paix dans ladite région. Le Japon a estimé qu'il était d'une importance particulière d'aider les réfugiés palestiniens à développer leurs ressources humaines au moyen de l'éducation et de la formation professionnelle. À son avis, il est essentiel que les Palestiniens bâtissent sur des fondations économique et industrielle solides s'ils veulent instaurer un État palestinien viable. Ils doivent aussi créer des institutions administratives et un bassin de ressources humaines. Pour qu'ils y parviennent, le Japon poursuivra son appui à divers projets qui se déroulent dans la vallée du Jourdain dans le cadre de l'initiative Corridor pour la paix et la prospérité. Le Japon espère, en effet, instaurer par le biais de cette initiative un bon modèle de coopération régionale. Depuis 2007, le Japon a aussi accordé une série de

subventions hors projets à l'Autorité palestinienne afin de promouvoir les efforts économiques et sociaux de développement de cette autorité. Le Japon a, de plus, poursuivi son travail coordonné avec des pays d'Asie de l'Est tels que l'Indonésie et la Malaisie afin de contribuer aux activités déployées par les Palestiniens pour construire leur État. Son Gouvernement salue les efforts accomplis par l'UNRWA pour mettre en œuvre le processus en cours de développement organisationnel afin d'améliorer l'administration et le fonctionnement de l'Office. La récente visite au Japon du Commissaire général a contribué à sensibiliser le peuple japonais à la situation des réfugiés palestiniens aux activités de l'UNRWA.

42. *M^{me} Borland (Belize), Vice-Présidente de la Commission, assume la présidence.*

43. **M. Rahman** (Bangladesh) dit que sa délégation apprécie beaucoup les efforts continuels faits par l'UNRWA pour prêter des services efficaces et de qualité à des réfugiés palestiniens. Il ne doute pas que l'Office ait les capacités nécessaires pour s'acquitter de ses mandats humanitaires et en matière de développement humain, mais la sécurité de son personnel suscite de graves inquiétudes, malgré les appels répétés adressés aux autorités israéliennes pour assurer sa sécurité. En outre, il faudrait fournir à l'UNRWA des renseignements sur le personnel détenu, et lever les restrictions qui entravent les activités et les mouvements de l'Office, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

44. Son gouvernement condamne fortement les activités illégales des Israéliens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris les opérations militaires intensives et l'expansion des colonies dont l'on est témoins depuis décembre 2007. La question des colonies est le principal obstacle à l'adoption de la solution des deux États au conflit du Moyen-Orient. Le Gouvernement bangladais apprécie l'aide que les pays donateurs et les pays hôtes apportent aux Palestiniens, mais il faudrait que la communauté internationale accorde un soutien supplémentaire, consacré surtout au programme de relèvement et d'assistance d'urgence. En conclusion, l'orateur félicite le Commissaire général et le personnel de l'UNRWA pour leur dévouement et pour leur dur labeur accompli malgré l'adversité qui perdure.

45. **M. Alzayani** (Bahreïn) dit que le travail de l'UNRWA permet aux réfugiés d'obtenir les services de

base et les installations dont ils ont besoin. Les programmes complets de réforme de l'Office ont amélioré l'efficacité de son administration, sa planification stratégique, ses prestations de services, sa gestion de ses ressources humaines ainsi que ses technologies en matière de télécommunications. Le Secrétaire général, dans son rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/67/365) a souligné les innovations importantes apportées dans la gestion financière de l'Office. Par exemple, l'UNRWA est l'une des rares institutions des Nations Unies qui ait introduit une procédure rigoureuse de clôture des comptes mensuels. Cela constitue un pas en avant qui a été reconnu comme une mesure positive par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

46. Le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/67/382) a noté avec une grande inquiétude le déficit de financement manifeste au sein du Fonds général de l'Office. Il réaffirme qu'il incombe à la communauté internationale de veiller à ce que le niveau des services de l'Office reste acceptable, en quantité et en qualité. Ce financement doit tenir compte de l'évolution et de l'accroissement du nombre de réfugiés. Un fossé s'est creusé parce que les contributions aux fonds de l'Office n'ont pas augmenté dans la même proportion que les besoins. Il faut régler immédiatement ce problème pour ne pas mettre fin aux opérations humanitaires. En cette période si difficile, on ne peut laisser des mesures d'austérité aggraver les problèmes causés par le déficit structurel du Fonds général.

47. Si on lui donne des ressources suffisantes, l'orateur pense que l'Office pourra surmonter ses défis. Car depuis plus de six décennies, l'UNRWA a fait preuve d'un grand savoir-faire et d'un grand professionnalisme en prêtant des services essentiels aux réfugiés palestiniens afin d'alléger les effets de l'occupation étrangère et des déplacements forcés. On doit lui permettre de continuer à s'acquitter de ses tâches en attendant de trouver une solution d'ensemble au conflit conformément au droit international et, en particulier, à la résolution 194 (III), de l'Assemblée générale qui consacre le droit des réfugiés palestiniens à recouvrer leur habitation et leurs biens.

48. *M. Messone (Gabon) reprend la présidence.*

49. **M^{me} Abu** (Israël) dit qu'il y a eu des omissions significatives tant de faits que de contexte dans la déclaration du Commissaire général : il s'est contenté de consacrer une part considérable de son exposé à la situation financière lamentable de l'UNRWA. Le Président de l'Assemblée générale a aussi mis récemment l'accent sur les besoins financiers de l'Office et il a demandé que l'on sépare ses missions politique et humanitaire. Cependant, en raison de l'histoire, du mandat et du *modus operandi* de l'UNRWA, il est impossible de séparer ces missions, car le mandat de l'Office est sans aucun doute politique. Non seulement l'UNRWA reçoit-il bien plus de financement par réfugié que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), mais encore, à la différence du HCR, il perpétue le statut de réfugié au lieu d'œuvrer pour une réintégration. Son mandat est ouvert et ne porte plus sur une réinstallation, sinon l'Office aurait toujours besoin de fonds supplémentaires au fur et à mesure de la croissance de la population des réfugiés palestiniens.

50. Le mandat de l'Office, qu'il faudrait réexaminer, n'est pas seulement politique, mais il est la raison principale du déficit financier. Le conflit israélo-palestinien est le seul dans lequel des réfugiés ont été pris en otages, dans l'attente d'une solution politique, et l'Autorité palestinienne n'ayant assumé aucune responsabilité pour ces réfugiés, l'UNRWA doit s'occuper de tous les aspects de leur existence. L'Office lui-même ne distingue nullement entre les questions politiques et humanitaires parce qu'il dépense une part importante de ses fonds humanitaires pour plaider la cause palestinienne, malgré sa situation financière désespérée. L'UNRWA devrait laisser le soin d'accomplir de tels efforts à d'autres organisations qui font de la propagande.

51. L'État d'Israël soutient pleinement les aspects humanitaires du travail de l'UNRWA, en effet, notre pays est capable de faire la distinction entre les aspects politique et humanitaire de ce travail. Le Gouvernement israélien reste lié par l'échange de lettres Comay-Michelmores de 1967 entre l'État d'Israël et l'UNRWA. Et il approuve vite la plupart des demandes de l'Office, en permettant à ce dernier d'accéder à des hauts fonctionnaires Israéliens. Toutefois, l'oratrice regrette que le Commissaire général n'ait pas fait mention de cette coopération dans son exposé.

52. Le seul but poursuivi par l'État d'Israël en imposant le blocus de Gaza a été de prévenir l'entrée des armes, des engins et du matériel à usage double. En effet, il est important d'empêcher la contrebande d'armes au profit du Hamas et d'autres organisations terroristes qui opèrent dans la région. En 2012, jusqu'à aujourd'hui, 530 missiles, fusées et obus de mortier ont été lancés ou tirés de Gaza sur Israël. Pour mettre la situation en perspective, l'oratrice signale qu'il a suffi qu'un obus de mortier tombe sur une localité turque située à la frontière turco-syrienne, pour provoquer des coups de feu turcs en guise de rétorsion. Mais l'État d'Israël fait l'objet de centaines d'attaques de ce genre chaque année.

53. Malgré la pluie constante de fusées, d'obus de mortiers et de missiles en provenance de Gaza sur des civils israéliens et le devoir fondamental d'Israël de faire cesser l'afflux des armes, le Gouvernement israélien a continué à prendre des dispositions pour soutenir l'économie de la région et il a approuvé 219 projets supervisés par la communauté internationale, dont 92 de l'UNRWA. Néanmoins, 33 % des projets approuvés n'ont pas encore été mis en œuvre, et 4 % ont été annulés par des partenaires internationaux.

54. Les États qui ont fait des déclarations enflammées contre Israël devraient offrir un soutien tangible au peuple palestinien en faisant des contributions à des organismes comme l'UNRWA. Selon les statistiques de l'UNRWA, l'Arabie saoudite figure parmi les 10 principaux donateurs de l'Office en 2012, mais au cours des 10 années qui ont précédé, pas un seul pays arabe ou musulman n'est apparu sur la liste des donateurs. La communauté internationale devrait s'opposer à ce que l'on recoure à des fonds et à des organisations humanitaires pour soutenir une cause politique : il faudrait revoir le mandat de l'Office pour prouver qu'il y a une séparation entre le travail politique et le travail humanitaire.

55. L'État d'Israël s'est engagé à résoudre le problème des réfugiés, ainsi que les questions situées à la base du conflit, que l'on peut uniquement régler par des négociations directes et en faisant de durs compromis. Le Premier Ministre Netanyahu a maintes et maintes fois demandé que l'on procède immédiatement à des négociations, sans conditions préalables. Il espère que les Palestiniens accepteront de s'asseoir à la table des négociations au lieu de toujours

se retrancher derrière la même rhétorique creuse lors des forums internationaux.

56. **M. Zhu Yanwei** (Chine) dit que son gouvernement prie instamment Israël de lever le blocus dressé contre la bande de Gaza et d'accorder un accès sans entrave aux marchandises, matériel de secours humanitaire et aux matériaux de construction, afin de permettre aux personnes qui vivent sur ce territoire de retrouver une existence normale et digne. La communauté internationale doit continuer à suivre la question des réfugiés palestiniens; elle doit aussi apporter des contributions plus importantes au développement socioéconomique de la Palestine. Sa délégation est préoccupée par le déficit de financement, par les restrictions imposées aux déplacements, ainsi que par les menaces qui pèsent sur la sûreté personnelle et la sécurité des membres du personnel de l'UNRWA. Depuis 1981, la Chine verse une contribution à l'UNRWA pour témoigner du fait que son gouvernement soutient le peuple palestinien et appuie le travail de l'Office.

57. **M. Pham Vinh Quang** (Viet Nam) dit que son gouvernement félicite l'UNRWA de déployer des efforts pour toujours mettre en œuvre ses programmes et améliorer leur efficacité. Il faut que les Nations Unies, les États Membres et la communauté internationale des donateurs continuent d'appuyer son travail.

58. Sa délégation demeure préoccupée par le processus de paix au Moyen-Orient qui ne progresse pas, par la situation instable dans la bande de Gaza, et par la question des réfugiés palestiniens. Du fait de la pauvreté déchirante, de l'insécurité alimentaire et de la dépendance à l'égard de l'aide internationale qui sont décrites dans le rapport de l'Office, et en raison : du blocus imposé par l'État d'Israël dans la bande de Gaza; des opérations militaires; des confiscations de terrains; de la construction et de l'expansion des colonies; des démolitions de maisons; enfin, d'autres pratiques qui touchent encore la communauté des réfugiés et entravent le travail de l'UNRWA, son gouvernement demande à la puissance occupante de cesser toute activité militaire et de colonisation, ainsi que de mettre fin à son blocus et de protéger immédiatement la population palestinienne de Gaza, conformément au droit humanitaire international. Il convient aussi d'accorder aux membres du personnel de l'UNRWA des conditions convenables et sûres pour qu'ils puissent accomplir leur travail difficile.

59. **M. Erroja** (Maroc) dit qu'aucun progrès n'a été fait au sujet de la cause palestinienne depuis de nombreuses années; de plus, le processus de paix est confronté avec d'immenses défis en raison des obstacles soulevés par le régime israélien, qui empêche l'édification d'un État palestinien dont Jérusalem-Est serait la capitale. Il est impossible de parler de droits de l'homme sans rappeler la politique de colonisation suivie dans les localités et les villages palestiniens qui fait de la vie de millions de Palestiniens un véritable cauchemar. Des maisons ont été détruites et l'on a rendu inutilisables des terres agricoles en voulant agrandir des colonies et donc laisser sur le terrain des traces qui interdisent le recours à la solution des deux États, violant ainsi la Convention de Genève et le droit international. Pourtant, l'État d'Israël est tenu de respecter les engagements qu'il a pris en vertu du droit international. Il est aussi tenu de respecter la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre dans les territoires arabes palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est et d'autres territoires arabes occupés par cet État depuis 1967. La ville de Jérusalem-Est constitue la principale cible de la politique des autorités israéliennes, politique qui consiste à modifier la démographie locale et à resserrer le nœud coulant passé autour du cou des Palestiniens pour les forcer à émigrer.

60. Le Maroc, qui assume actuellement la présidence du Comité Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique, rappelle combien il est important de respecter les résolutions des Nations Unies. Ces résolutions enjoignent Israël de cesser toutes les actions qui modifient les caractéristiques de la ville d'Al-Qods al-Charif (Jérusalem). Tous les changements qui seront apportés à cette dernière seront nuls et non avenue; de plus, ils n'auront aucune conséquence juridique en raison du rôle spirituel que joue cette ville tant pour les musulmans que pour les chrétiens.

61. Les violations israéliennes des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés sont une atteinte à la dignité humaine et au droit à une vie décente, qui contrevient au droit international humanitaire, à la quatrième Convention de Genève, aux normes internationales en matière de droits de l'homme et aux deux pactes internationaux sur ces droits. L'orateur prie instamment les États Membres de faire pression sur Israël pour résoudre la situation des prisonniers politiques et des détenus administratifs,

dont beaucoup sont des activistes pacifiques, qui n'ont pas été accusés et n'ont pas de représentant en justice. Le blocus de la bande de Gaza viole aussi les normes en matière de droits de l'homme et constitue une sorte de châtement collectif.

62. L'occupation israélienne exacerbe la situation économique difficile du peuple palestinien et nuit à ce dernier. Selon la Banque mondiale, le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne menace la capacité de cette dernière à prêter des services de base et à verser des salaires. Le manque de financement de l'UNRWA menace déjà ses programmes et pourrait avoir des conséquences désastreuses si l'on ne trouve pas de solution.

63. Le Maroc réaffirme qu'il appuie la paix dans la région [du Proche-Orient]. À son avis, le peuple palestinien a le droit de former un État indépendant, dont Jérusalem-Est serait la capitale, et dont les frontières seraient reconnues par la communauté internationale. Il appuie la demande faite par la Palestine pour obtenir le statut d'État non membre des Nations Unies observateur auprès de cette organisation.

64. **M. Ceylan** (Turquie), prend la parole pour exercer son droit de réponse. Il dit que l'allusion faite par la représentante de l'État d'Israël au tir transfrontalier de la Syrie en Turquie ne relève pas du point de l'ordre du jour en cours d'examen. Toutefois, comme la question a été abordée, l'orateur déclare avoir noté que le Conseil de sécurité a fait part de ses condoléances en raison d'une perte de vie et qu'il a condamné le bombardement effectué par l'armée syrienne. En outre, la résolution 1860 (2012) du Conseil de sécurité a demandé que l'on mette fin au blocus illégal de Gaza. Il ne faut pas confondre les opérations israéliennes menées à Gaza et la réaction d'autodéfense mesurée de la Turquie.

65. **M. Grandi** (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) remercie les délégations qui ont transmis des messages de soutien et de solidarité. À son avis, les réfugiés palestiniens sont confrontés avec des défis complexes qui varient selon l'endroit où ils se trouvent. Les personnes réfugiées en Syrie ont été accueillies de façon très respectueuse pendant de nombreuses décennies, mais la situation actuelle montre clairement leur vulnérabilité. Les délégués peuvent être rassurés : l'UNRWA continuera à faire ses prestations de services

malgré les nombreuses difficultés dont on a fait état pendant le débat. L'Office poursuivra sa défense de la cause des réfugiés palestiniens, qui fait partie intégrante de son mandat, mais n'équivaut pas, réalité, à de la politique. Il poursuivra aussi le processus de réforme amorcé en 2006, si ses ressources le lui permettent.

66. Le Commissaire général demeure préoccupé par les attaques dirigées contre l'Office au cours des derniers mois, et du fait que l'on a prétendu que l'UNRWA était la cause du problème des réfugiés. Ces attaques ne sont pas venues d'un gouvernement, mais elles ont émané de groupes qui peuvent néanmoins exercer une influence dans certains pays. Les faits nouveaux survenus en Syrie sont aussi une cause d'inquiétude, aussi lance-t-il un appel à tous ceux qui participent au conflit, ou ont une influence quelconque sur ce dernier, pour leur demander d'éviter à tout prix que des réfugiés palestiniens y participent, car cette participation ne peut que nuire à ces réfugiés et exacerber le conflit en Syrie.

67. Les restrictions en cours à Gaza ne valent pas pour les biens humanitaires, ce qui était aussi vrai de 2007 à 2010, pendant les périodes d'application les plus strictes du blocus. Après 2010, quand il y a eu un relâchement des restrictions, l'UNRWA et le Gouvernement d'Israël se sont mis d'accord sur un système d'autorisation des projets nécessitant l'importation de matériaux de construction. Toutefois, l'exportation de biens demeura presque entièrement interdite. Or, les exportations, même si elles n'ont pas directement trait au fonctionnement de l'UNRWA, sont importantes parce qu'elles peuvent renforcer l'économie de Gaza et réduire sa dépendance relative à l'aide. À cet égard, le blocus est contraire au droit international, si bien qu'il faut le lever. Il ne constitue pas une réponse aux préoccupations légitimes de l'État d'Israël en matière de sécurité et ne fait qu'exacerber les tensions.

68. Sur la question des ressources, certes, les contributions financières versées à l'Autorité palestinienne sont importantes, mais elles ne profitent nullement à l'UNRWA. En outre, il est vrai que l'Office a reçu 5 millions de dollars dans son budget précédent, mais il est faux qu'une bonne partie de cette somme a servi à créer un bureau à Washington. Le Bureau de liaison de Washington était très petit; de plus, l'Office devait fermer son bureau de Genève.

69. L'orateur remercie les délégations de l'Union européenne, de la Suisse et de la Malaisie d'avoir annoncé leur intention de verser des contributions supplémentaires. Et il lance un appel aux pays d'Amérique latine, d'Asie et de la région arabe pour leur demander d'accroître leur contribution ou d'en faire une s'ils n'en ont pas déjà fait. Il remercie les délégations (notamment celle du Japon) qui se sont déclarées favorables à un élargissement de la base des donateurs de l'Office. La Quatrième Commission doit continuer à concentrer toute son attention sur le besoin urgent de mettre fin au conflit palestino-israélien.

La séance est levée à 18 h 5.